

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 26 (1888)
Heft: 5

Artikel: Lausanne, le 4 février 1888
Autor: L.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-190261>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CAUSERIES DU CONTEUR
 2^{me} et 3^{me} séries.

Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

Lausanne, le 4 février 1888.

Grande animation, samedi dernier, au cercle de Beau-Séjour. Depuis bien longtemps déjà, Lausanne n'avait pas eu la moindre émotion. La politique nous laissait en repos ; les dernières élections s'étaient effectuées sans le moindre bruit ; la grotte de Montbenon dormait sous la neige, ... rien, absolument rien sur le tapis. Seul le projet de vente, à la Banque cantonale, d'une partie des terrains de Beau-Séjour, pour la jolie somme de 100 mille francs, est venu tout à coup sortir notre ville de son sommeil.

Les actions de Beau-Séjour ne donnant à leurs propriétaires aucun intérêt, et ce projet de vente faisant entrevoir une amélioration financière pour le Cercle, beaucoup se sont dit : « L'occasion est bonne ; elle ne se représentera pas de sitôt, il faut la saisir aux cheveux ! »

D'autres, sachant que la Banque a de nombreux millions dans ses caves, se sont aiguës l'appétit et demandent 150 et même 200 mille francs, si faire se peut.

D'autres consentiraient à vendre pour la somme offerte, mais en gardant le plus de terrain possible, et à condition que la nouvelle voie qui doit relier l'Avenue du Théâtre à la Grotte, soit un chemin public privé.

D'autres encore pensent que l'acheteur doit non seulement payer les 100 mille francs, mais faire reconstruire pour le Cercle, des bûchers, une chambre à lessive, un logement pour le concierge et un jeu de quilles, — boules et quilles en bois de rose.

Enfin un petit groupe désire que la nouvelle position qui serait faite au Cercle lui permit de diminuer la contribution annuelle, et d'y débiter du Désaley premier cru, à 20 centimes les trois décis.

Une telle divergence de vues ne pouvait qu'animer le débat. L'assemblée était au complet ; tout le monde sur le pont. Des avocats, des notaires, des hommes de finance ont tour à tour répandu des flots d'éloquence dans la salle aux douze colonnes. Les propositions et les amendements se sont entrecroisés ; mais sans prouver, hélas ! que du choc des opinions jaillit la lumière.

On parlait, on parlait sans se douter de ce qui se passait au ciel : A ce moment, la lune s'éclipsait, comme si, par dérision, elle avait voulu jeter encore plus d'ombre dans le débat !

Vers minuit, on vota, pour se conformer à la tra-

dition lausannoise : « Ne nous pressons pas. » On vota qu'on ne voterait rien pour le moment.

Espérons néanmoins que dans la reprise des transactions les parties se feront de mutuelles concessions ; car la réalisation du but qu'on se propose constituerait une importante amélioration et un embellissement incontestable pour notre ville, si pauvre en voies spacieuses et en belles constructions.

Non-seulement le nouveau bâtiment de la Banque cantonale, sur un emplacement aussi favorable, sera d'un effet superbe, mais il aura pour conséquence inévitable la continuation de l'Avenue du Théâtre, au midi du temple de St-François.

Pauvre temple, comme il est habillé ! Faisons-en le tour : Dans sa partie occidentale, on a enchassé le poste de police ; au nord, entre les parties saillantes de l'édifice, on a ingénieusement logé des pompes à incendie ; à l'orient, nous trouvons d'abord un urinoir ; puis un annexe en briques rouges, — pour l'harmonie des teintes, — se rattachant, dit-on, à l'appareil de chauffage ; un peu plus loin, un enclos où s'entassent les balayures du quartier, le tout relevé de l'écrêteau : *Chocolat Ménier*. Au midi, quatre hangars loués à l'administration des postes et appliqués contre la facade méridionale.

Un étranger qui avait remarqué ce bizarre entourage, dont nos rues nous fournissent d'ailleurs bien d'autres exemples, nous disait un jour : « Lausanne est la ville aux appliques. Partout vous avez le talent de coller quelque chose. »

N'avait-il pas un peu raison ?...

O ! actionnaires de Beau-Séjour, soyez raisonnables !... O ! Banque, n'oubliez pas que vous êtes riche, et tout ira bien.

L. M.

NOTES

sur la naissance et les progrès des sciences naturelles dans le Pays-de-Vaud.

I.

Avant que le Pays-de-Vaud fût réuni à la Suisse, en 1536, et sous la domination de Savoie, l'étude des sciences était encore à naître chez nous. Il n'y avait que l'école de chaque couvent, soit intérieure pour les novices, soit extérieure pour les enfants du voisinage et où l'on apprenait à lire, à écrire, les quatre règles de l'arithmétique et un peu de mauvais latin. Les nobles et les citadins, loin de travailler à éclairer les villageois, dont la plupart